

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 2 AVRIL 2024

Présents : M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, MM. DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme BOUBARNE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mmes BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. BOUNINE), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE)

Secrétaire de séance : Mme LEMBEZAT

24 – 61 - AUTORISATION DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE AUX PARTICULIERS OU AUX ENTREPRISES CONCERNÉES PAR LES TRAVAUX DES LOTS1 ET 2 DU RONTUN AYANT RÉALISÉ LA MISE EN CONFORMITÉ DE LEUR BRANCHEMENT PRIVE D'ASSAINISSEMENT

Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, président de la régie de l'eau et de l'assainissement :

Suite aux travaux de mise en séparatifs des réseaux d'assainissement réalisés en 2021 dans le cadre du marché du Rontun, les particuliers dont les réseaux en partie privée n'étaient pas séparés, devaient réaliser des travaux de mise en conformité de leur branchement privé d'assainissement,

Considérant qu'à ce jour, une partie des particuliers concernés a réalisé les travaux de mise en conformité de leur branchement privé d'assainissement,

Considérant que ces travaux en domaine privé bénéficient d'une subvention de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne de 50 % HT du montant des devis des travaux ou de la facture si le montant total est inférieur au devis,

Considérant le tableau récapitulatif ci-dessous détaillant les montants pris en charge par l'agence de l'eau pour chaque particulier concerné,

Considérant le versement par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne des subventions des particuliers sur le budget primitif de l'assainissement 2021 de la régie de l'eau et de l'assainissement d'Orthez,

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 20 mars 2024, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le versement des subventions de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne aux particuliers ayant réalisé la mise en conformité de leur branchement privé d'assainissement selon le tableau récapitulatif ci-dessous :

| N° | Montant HT versé par l'Agence de l'eau pour chaque propriétaire |
|----|---|
| 1 | 2 360,00 € |
| 2 | 1 248,55 € |
| 3 | 1 812,50 € |
| 4 | 3 197,50 € |
| | 8 618,55 € |

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 064-216404301-20240402-24DEL61-DE



Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 2 avril 2024
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON

Publiée le

